

**SA GOLD BY GOLD**

111, Avenue Victor Hugo  
75116 PARIS

**RAPPORT**

de

**FERCO S.A.S**

Commissaire aux Comptes

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

-:-:-:-:-





103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly  
Tél : 01.47.40.81.50  
ferco@ferco-experts.fr  
www.ferco-experts.fr

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

## **OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SA GOLD BY GOLD** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### ***Règles et principes comptables***

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables retenues par votre société pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

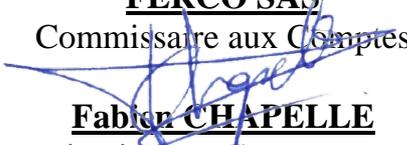
---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 29 avril 2024

**FERCO SAS**  
Commissaire aux Comptes  
  
**Fabien CHAPELLE**  
Commissaire aux Comptes associé



## ANNEXE

---

### *Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SA GOLD BY GOLD

111 AVENUE VICTOR HUGO

75116 PARIS

## **COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023**

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

***SECA Forez***  
*7 RUE DE L'ARTISANAT*  
*LE PARC DE VILLARS*  
*42390 VILLARS*  
*04 77 92 84 20*

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	358 800.00	41 000.00	317 800.00	317 800.00				
Créances rattachées à des participations					15.22	15.22	100.00	
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	358 800.00	41 000.00	317 800.00	317 815.22	15.22	0.00		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	48 000.00		48 000.00		48 000.00		
	Autres créances	2 362 555.56		2 362 555.56	1 149 357.16	1 213 198.40	105.55	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	78 186.53		78 186.53	54 885.71	23 300.82	42.45		
Disponibilités	239 325.29		239 325.29	1 971 463.53	1 732 138.24	87.86		
Charges constatées d'avance (3)	551.88		551.88		551.88			
<b>Total III</b>	2 728 619.26		2 728 619.26	3 175 706.40	447 087.14	14.08		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 087 419.26	41 000.00	3 046 419.26	3 493 521.62	447 102.36	12.80		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an 2 357 137.00

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 269 446 )	269 446.20		269 446.20			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 792 113.18		2 792 113.18			
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	26 944.62		26 944.62			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	17 610.30		377 624.33		360 014.03	95.34	
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	279 379.50		279 180.17		199.33	0.07	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	2 826 734.80		3 186 948.16		360 213.36	11.30	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	156 355.47		218 896.65		62 541.18	28.57
	Concours bancaires courants	421.79		419.98		1.81	0.43
	Emprunts et dettes financières diverses	6 758.45		48 957.06		42 198.61	86.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 527.87		19 272.00		19 255.87	99.92
	Dettes fiscales et sociales	17 200.55		19 027.77		1 827.22	9.60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	219 264.13		306 573.46		87 309.33	28.48
	Ecarts de conversion passif (V)	420.33				420.33	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 046 419.26		3 493 521.62		447 102.36	12.80	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

118 756.13 101 366.46

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	0.11	142 036.00	142 035.89			142 035.89	
Production vendue de services	40 000.00		40 000.00			40 000.00	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	39 999.89	142 036.00	182 035.89			182 035.89	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				3 460.56		3 460.56	100.00
Autres produits			27.00			27.00	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			182 062.89	3 460.56		178 602.33	NS
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			145 279.49			145 279.49	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			114 334.33	59 512.61		54 821.72	92.12
Impôts, taxes et versements assimilés			466.00	27.00		439.00	NS
Salaires et traitements			132 000.00	135 460.56		3 460.56	2.55
Charges sociales			58 086.59	62 712.05		4 625.46	7.38
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			10 008.56	10 000.00		8.56	0.09
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			460 174.97	267 712.22		192 462.75	71.89
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			278 112.08	264 251.66		13 860.42	5.25
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	299.40		399.20		99.80	25.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	254.57				254.57	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	687.06		241.88		445.18	184.05
Différences positives de change	1 815.60		39 275.68		37 460.08	95.38
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>3 056.63</b>		<b>39 916.76</b>		<b>36 860.13</b>	<b>92.34</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			687.06		687.06	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	1 013.51		1 304.96		291.45	22.33
Différences négatives de change	3 379.06		10.04		3 369.02	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>4 392.57</b>		<b>2 002.06</b>		<b>2 390.51</b>	<b>119.40</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>1 335.94</b>		<b>37 914.70</b>		<b>39 250.64</b>	<b>103.52</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>279 448.02</b>		<b>226 336.96</b>		<b>53 111.06</b>	<b>23.47</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	82.28				82.28	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			20 004.00		20 004.00	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>82.28</b>		<b>20 004.00</b>		<b>19 921.72</b>	<b>99.59</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13.76		72 847.21		72 833.45	99.98
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	<b>13.76</b>		<b>72 847.21</b>		<b>72 833.45</b>	<b>99.98</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>68.52</b>		<b>52 843.21</b>		<b>52 911.73</b>	<b>100.13</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>185 201.80</b>		<b>63 381.32</b>		<b>121 820.48</b>	<b>192.20</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>464 581.30</b>		<b>342 561.49</b>		<b>122 019.81</b>	<b>35.62</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>279 379.50</b>		<b>279 180.17</b>		<b>199.33</b>	<b>0.07</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 046 419.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 182 035.89 Euros et dégageant un déficit de 279 379.50- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Début 2023, le Groupe a finalisé l'apport partiel d'actif relatif à la filialisation des activités de Gold By Gold prévoyant que Gold by Gold SA apporte à Gold By Gold France l'ensemble de ses activités ainsi que les titres de sa filiale Gold by Gold Colombia.

La Société enregistre un résultat net négatif de -279 K€ au titre de l'exercice 2023.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Informations générales complémentaires**

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont inscrits en charge.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été amorties de la manière suivante en mode linéaire :

- Logiciels 1 à 2 ans

Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives.

- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice.

- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

Les taux retenus sont les suivants :

Immobilisations non décomposées

- Matériel et outillage 3 à 4 ans

- Agencements, installations 5 à 15 ans

- Matériel de transport 3 à 4 ans

- Matériel de bureau 3 ans

- Mobilier de bureau 3 à 4 ans

Immobilisations décomposables

Si les éléments constitutifs d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu (Art 311-2 PCG).

Notre société ne présente aucune immobilisation décomposable.

A chaque clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a perdu de manière significative de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

#### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### **CREANCES ET DETTES**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes et gains de changes réalisés sur les opérations de négoce sont enregistrés au résultat d'exploitation. Ils sont inclus dans le prix de vente et le coût d'achat des marchandises.

Les pertes et gains de changes constatés lors d'opérations financières sont enregistrés en résultat financier conformément au plan comptable général.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

### **CHANGEMENTS DE METHODE**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

### **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Le caractère non significatif nous a conduits à ne pas constater de provision.

### **MEDAILLES DU TRAVAIL**

Le caractère non significatif nous a conduits à ne pas constater de provision.

### **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se sont élevés à 8,5 K€.

### **RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est présenté hors taxes et après déduction des rabais, remises et ristournes accordés. Le chiffre d'affaires est reconnu après la livraison chez le client et une fois la qualité et le prix des métaux contenus connus.

### **CAPITAUX PROPRES**

Le capital au 31 décembre 2023 est fixé à 269.446,20 euros, composé de 2.694.462 actions ordinaires d'une valeur de 0,10 euros chacune. Il est entièrement libéré.

### **INTEGRATION FISCALE**

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SA GOLD BY GOLD est comprise dans le

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

périmètre d'intégration fiscale du groupe SA GOLD BY GOLD. Elle agit en qualité de tête de groupe.

### OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

### PASSIFS EVENTUELS

Néant.

### AUTRES INFORMATIONS NON COMPTABILISEES

Néant.

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	358 815		
TOTAL	358 815		
TOTAL GENERAL	358 815		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		15	358 800	358 800
TOTAL		15	358 800	358 800
TOTAL GENERAL		15	358 800	358 800

### Etat des amortissements

Néant

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	41 000				41 000
Autres provisions pour dépréciation	687		687		
<b>TOTAL</b>	<b>41 687</b>		<b>687</b>		<b>41 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 687</b>		<b>687</b>		<b>41 000</b>
<b>Dont dotations et reprises financières</b>			687		

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	48 000	48 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 419	5 419	
Groupe et associés	2 357 137	0	2 357 137
Charges constatées d'avance	552	552	
<b>TOTAL</b>	<b>2 411 107</b>	<b>53 970</b>	<b>2 357 137</b>

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	527	527		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	156 250	62 500	93 750	
Fournisseurs et comptes rattachés	38 528	38 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 614	7 614		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 000	8 000		
Autres impôts taxes et assimilés	1 587	1 587		
Groupe et associés	6 758	0		6 758
<b>TOTAL</b>	<b>219 264</b>	<b>118 756</b>	<b>93 750</b>	<b>6 758</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 500			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions et parts sociales	0.1000	2 694 462			2 694 462

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	527
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 240
<b>Total</b>	<b>6 767</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	10 000
des organes d'administration	154 000
Total	164 000

#### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Total	1

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	279 448-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	68	
Résultat comptable (hors participation)	279 380-	

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		333 516
ENGAGEMENTS NON RESILIAIBLES	32 244	
SUBVENTION D'EQUILIBRE	301 272	
Total (1)		333 516
(1) Dont concernant les filiales		333 516

Le montant global des engagements non résiliables correspondant aux loyers futurs des locaux occupés par les activités du Groupe s'élevait, au 31 décembre 2023, à 32 244 €.

Au 31/12/2017 : Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (filiale AURFINA FONDEUR AFFINEUR) pour un montant de 280 272 €

Au 31/12/2021 : Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (filiale AURFINA FONDEUR AFFINEUR) pour un montant de 21 000 €

##### Engagements reçus

Néant.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
GOLD BY GOLD	SA	269 446	111 AV V HUGO PARIS 16E

## Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SA GOLD BY GOLD  
75116 PARIS

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - GOLD BY GOLD FRANCE - Participations détenues entre 10 et 50 %	337 800	227 305	100.00	358 800	317 800	2 356 009		1 009 520	95 189		
<b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	269 446	269 446	269 446	269 446	269 446
Nbre des actions ordinaires existantes	2 694 462	2 694 462	2 694 462	2 694 462	2 694 462
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 584 316	3 170 643	6 792 152		182 036
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	817 854	126 209-	266 515-	278 735-	280 067-
Impôts sur les bénéfices	58 675	17 555-	3 685		
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 049-	92 827-	201 645	279 180-	279 380-
Résultat distribué	107 778				80 834
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.28	0.04-	0.10-	0.10-	0.10-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.01-	0.03-	0.07	0.10-	0.10-
Dividende distribué à chaque action	0.04				0.03
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	1	1		
Montant de la masse salariale de l'exercice	167 369	165 590	141 405	135 461	132 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	77 113	79 901	61 409	62 712	58 087